

# ASSOCIATION SPORTIVE

## ► RENSEIGNEMENTS

A partir du **MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Gymnase / Terrasse / Piscine de Baduel

Les activités proposées sont encadrées par les professeurs d'EPS du Lycée.

Président : M. WILLIAM (Proviseur)

## ♥ INSCRIPTIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION à l'A.S 2024/2024 :

- 15 Euros en espèce ou chèque (Adhésion Licence)
- Autorisation parentale remplie et signée
- Activités et créneaux choisis

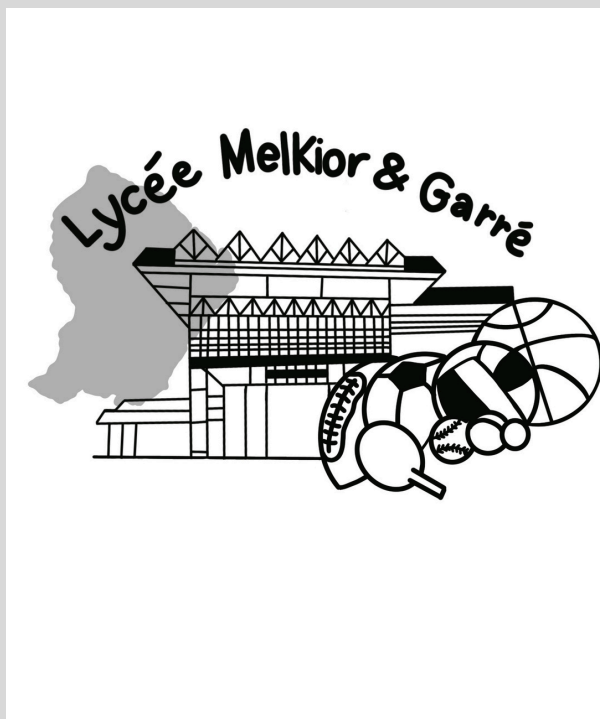
## 🎯 ACTIVITES PROPOSEES

- SPORTS COLLECTIFS :  
Mercredi 11h - 17h  
Futsal Lundi 11h30 - 13h
- TENNIS DE TABLE : Mercredi 14h - 17h
- BADMINTON : Jeudi 11h30 - 13h
- ACROSPORT/STEP/DANSE : Mercredi 13h - 16h
- MUSCULATION  
Lundi 12h - 13h  
Mercredi 11h - 14h  
Jeudi 11h30 - 13h
- NATATION (Baduel) : Mercredi 14h30 - 16h30

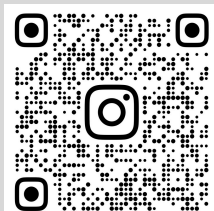
# INSCRIPTIONS AU BUREAU EPS

📍 Gymnase du lycée

## DECOUVERTE - LOISIR - COMPETITION



POUR SUIVRE TOUTES LES ACTUALITES DE L'AS :



Page instagram  
@asmelkiorgarre



# AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_  
Demeurant à \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_  
Téléphone \_\_\_\_\_  
Autorise l'élève \_\_\_\_\_  
de la classe de \_\_\_\_\_ né(e) le \_\_\_\_\_  
à faire partie de l'association sportive du Lycée Polyvalent  
Melkior-Garré. **Indiquez les activités choisies :**

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Etes-vous titulaire du PSC 1 (secourisme) ? **OUI / NON**

**De plus, J'AUTORISE / J'AUTORISE PAS**

Les responsables de l'association à prendre des photos ou films de mon enfant lors des sorties pour support papier, ou publication sur le site du lycée, voire articles de presse, en vue de la promotion de l'association et de ses activités.  
j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'A.S au verso du document.

**Signature du responsable légal :**

**Signature de l'élève :**

**Adhésion** : CHEQUE / ESPECE - Montant : \_\_\_\_

Professeur - signature :

Date :

## LE SPORT POUR TOUS !

### Justificatif adhésion AS 2024-2025

Adhésion : CHEQUE / ESPECE - Montant : \_\_\_\_

Professeur - signature :

Date :

# REGLEMENT INTERIEUR

L'association sportive offre à tout adhérent, l'opportunité de se former et de prendre des responsabilités diverses dans le fonctionnement de celle-ci. (membre du comité directeur, arbitre, juge...).

Le programme d'activités est élaboré et mis en œuvre par les enseignants d'EPS de l'établissement, en liaison avec les services départemental, régional et national de l'Union Nationale du Sport Scolaire.

Les élèves sont informés des horaires, des lieux de rendez- vous et de rencontres, des modifications essentielles du programme par voie d'AFFICHAGE sur un panneau prévu à cet effet à l'entrée du Gymnase du Lycée.

Chaque élève est tenu de s'informer en consultant chaque semaine le panneau d'AFFICHAGE afin de pouvoir communiquer les renseignements utiles à sa famille.

Lors des déplacements en car, les élèves restent sous la responsabilité d'un professeur d'EPS du Lycée, soit de toute autre personne adulte agréée et ceci sans interruption tout au long du créneau horaire prévu.

Pour les entraînements, les élèves se rendent directement sur les installations sportives par leurs propres moyens. A la fin des horaires d'entraînement, les élèves ne sont plus sous la responsabilité du professeur.

A tout moment et en toute circonstance, il est demandé à chaque élève de :

- Suivre les consignes d'organisation et de sécurité données.
- Respecter le matériel et les installations.
- Respecter les autres joueurs et les professeurs ou autre adulte encadrant.
- De ne jamais se soustraire à la surveillance de ces mêmes personnes.

En cas de manquement grave ou répété à une de ces règles, et après étude des faits, l'exclusion de l'adhérent fautif peut- être décidée, sans remboursement des frais d'inscription. Si les faits le justifient, des sanctions plus importantes peuvent également être prises par l'établissement.

Le montant de la cotisation comprend une assurance de base contractée auprès de la MAE par nos soins.

- Durant les déplacements et l'ensemble des activités proposées, les élèves inscrits et à jour de leur cotisation sont couverts par l'assurance MAE contractée par l'association sportive. Les parents sont cependant invités à prendre une assurance « responsabilité civile ».
- Dans un but éducatif, les formules de pratique sportive proposées par l'AS et l'UNSS sont principalement collectives
- L'inscription à l'association implique donc un ENGAGEMENT FORT de chacun à participer REGULIEREMENT aux entraînements et aux divers projets mis en place, pour le bénéfice de tous.
- Pour le bon déroulement des cours, il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence prévisible.